

Aménagement et politiques de développement durable.

Un référentiel à trois variables : gouvernance, durabilité, définition des ressources naturelles.

François Mancebo

Université Joseph Fourier -Grenoble 1

IGA, 14 bis avenue Marie Reynoard, 38100 Grenoble

tél. 06.12.53.74.46, +33-6.12.53.74.46

email francois.mancebo@ujf-grenoble.fr

webpage <http://iga.ujf-grenoble.fr/territoires/membres/chercheurs/Mancebo.htm>

Résumé.

Un enjeu important pour la mise en oeuvre de politiques d'aménagement relevant du développement est la détermination d'un référentiel lisible. Cet article fait le constat de trois questions préliminaires qui orientent le développement durable : le type de gouvernance invoquée, le type de durabilité ("faible" ou "forte") et la décision sur ce qui relève ou non des ressources naturelles. Ce qui conduit à dire qu'il n'y a pas "un" mais "des" développements durables dont les expressions en aménagement dépendent des réponses à ces trois questions qui sont autant de dilemmes. Une telle approche est une invitation à une conception transactionnelle de la relation de l'homme avec le monde. Ici, plus qu'ailleurs s'expriment les rapports de pouvoir entre les hommes pour lesquels cette matière n'est qu'un enjeu. Il existe une mise en tension permanente entre stratégies d'acteurs et appropriation des politiques environnementales par les sociétés pour définir le "bon" milieu, et le "bon" usage de ses ressources.

Abstract.

Determining its referential is the big issue of any sustainable policy. This paper exposes three preliminary points which orient sustainable development : type of governance, type of sustainability and decision upon what is and what is not a natural resource. In fact there is not one but numerous sustainable developments, hence numerous sustainable policies defined by the responses given to the three former points, which can be called dilemmas as well. Such an approach invites a transactional conception of relations between humankind and the world. There is a permanent tension between public and private actors' strategies, on one side, and deep-rooted social appropriation of environmental resources, on the other side, in order to decide what is a "good" environment and what are the "good" exploitation of its resources.

Le développement durable ne se déploie pas "au milieu nulle part", sur un terrain neuf et sans histoire. Il existe toujours nombre d'initiatives et de politiques préexistantes avec lesquelles il faut compter. L'écueil est d'autant plus important que le développement durable est, par nature, interdisciplinaire, associant les sphères économiques, environnementales, sociales et culturelles. Sa mise en œuvre repose sur un ensemble d'opérateurs aux savoir-faire et aux compétences techniques et scientifiques très différents. Une des grandes difficultés est donc son insertion dans un référentiel lisible permettant de définir des ordres dans l'action.

Les arbitrages résultent de présupposés qui rendent chaque situation singulière dans sa manière de répondre à la question suivante : à partir de quand un enrichissement des populations améliore-t-il ou détériore-t-il l'environnement ? Il s'agit d'éclairer les stratégies et les logiques d'acteurs qui sous-tendent les démarches de développement durable. Il existe trois dilemmes préalables qui orientent les politiques de développement durable : la place de la gouvernance locale, le type de durabilité et l'imprécision sur ce qui relève ou non des ressources naturelles. Ils constituent le socle sur lequel peut prendre corps une reconstruction théorique puis opérationnelle du développement durable [Mancebo F., 2006].

Durabilité forte ou durabilité faible ?

Le développement durable est supposé respecter la capacité de charge du milieu et de renouvellement des ressources. Mais, au-delà des déclarations incantatoires et des normes édictées "à la louche", comment estimer concrètement cette capacité de charge ? Comment l'associer à une hypothétique amélioration des conditions de vie [Costanza R., 1992] ? La réponse dépend autant de la nature des données exploitées que du contexte où elle est formulée. Il y a fort à parier qu'elle variera considérablement selon la manière dont elle s'accommode de trois compromis assez contradictoires :

-entre intérêts des générations actuelles et futures ;

-entre territoires riches et pauvres ;

-entre besoins des êtres humains et préservation des écosystèmes (ressources, habitats et espèces), dans une recherche de préservation et d'exploitation optimale des ressources.

Rappelons, ceci n'est pas anecdotique, que l'origine du terme développement est biologique : le processus de formation d'un être organisé. Or, ce développement n'est jamais que le moment heureux de l'expansion de l'être dans un contexte qui demeure essentiellement tragique, car au bout du chemin viennent la vieillesse et la mort. Transposé dans le domaine qui nous concerne, insister sur le moment du développement —fut-il "durable"— plutôt que sur sa finitude entretient la double espérance d'une amélioration continue et d'une vie infinie. Mouvement indéfini, mais illusoire vers un mieux-être. Avec un tel état d'esprit, l'environnement est une contrainte dotée d'un caractère plus structurel que conjoncturel.

Dès lors, le choix des stratégies d'acquisition des moyens d'existence par les sociétés influe sur les politiques de développement durable. Ces choix sont déterminés par la combinaison entre différents types de biens, privés ou collectifs, matériels ou non. On peut les répartir en cinq grands groupes, nommés aussi capitaux dans une acception différente de l'acception économique :

-Le capital physique comprend les biens physiques qui supportent les moyens d'existence (systèmes de transports, biens agricoles, immobiliers, approvisionnement en eau, énergie, etc.).

-Le capital financier représente les ressources financières (stocks, flux d'argent).

-Le capital humain inclut les compétences qui permettent aux personnes d'obtenir leurs moyens d'existence.

-Le capital social concerne les relations sociales formelles et informelles à partir desquelles les personnes peuvent bénéficier d'avantages divers.

-Le capital naturel désigne généralement des biens constituant des intrants de ressources naturelles et des services environnementaux à des fins de production économique (réserves renouvelables et non-renouvelables, espace où l'activité économique a lieu, écosystèmes).

Aucune de ces catégories ne peut être envisagée séparément des autres. Par exemple, si une personne a un accès fiable à la terre (capital naturel), elle pourra également bénéficier d'un meilleur accès au capital financier, étant donné qu'elle peut utiliser la terre à la fois à des fins productives et comme une garantie pour obtenir un prêt. Les arbitrages entre différents capitaux écartèlent le développement durable entre deux positions : la "durabilité forte" et la "durabilité faible".

Les tenants d'une durabilité faible considèrent que capital naturel et capital construit (c'est-à-dire fabriqué et accumulé par les activités humaines, regroupant les capitaux financiers, physiques, humains et sociaux) peuvent être substitués l'un à l'autre de manière quasi parfaite. Ce qui permet de remplacer du capital naturel par du capital construit. Cela revient à n'accorder aux biens naturels que la valeur des services qu'ils rendent et non une valeur d'existence [Solow R. M., 1993]. Ici, le progrès technologique est censé générer en permanence des solutions aux défis environnementaux. En effet, si certaines ressources naturelles sont irremplaçables, la plupart d'entre elles n'ont de valeur que temporaire (énergie fossile par exemple). Elles sont remplaçables par d'autres ressources qui produiront, à l'avenir, le même service. Dès lors, la destruction d'écosystèmes fragiles, l'étalement urbain, la surexploitation de ressources non renouvelables, sont acceptables dès l'instant où des procédés et des produits de remplacement existent. Le rapport entre générations s'exprime donc ici comme dans une sorte de marché. Chaque génération a le droit de se favoriser un peu par rapport à la suivante et chaque génération peut faire un certain taux d'escompte par rapport à toutes les générations futures. Néanmoins, pour assurer une certaine conservation des ressources naturelles, le taux d'escompte ne devrait pas être trop grand. La question est de savoir jusqu'à quel point. Or, il n'existe pas de mécanisme permettant d'allouer efficacement des ressources dont on appréhende mal la valeur [Faucheux S., Nicolăi I., 1998].

Les tenants d'une durabilité forte considèrent, eux, que capital naturel et capital construit ne peuvent être substitués de manière parfaite. Leur raisonnement métaphorique emprunte explicitement au *principe d'entropie* en physique qui décrit une situation d'irréversibilité thermodynamique : toute transformation énergétique s'accompagne d'une dégradation irrémédiable d'énergie sous forme de chaleur. Il en serait ainsi de tout processus de production matérielle. Or, le capital construit est le plus souvent une transformation (outil, travail etc.) du capital naturel. Dès lors, le capital construit ne peut se substituer au capital naturel. Au mieux, il serait possible de diminuer le gaspillage en recyclant les ressources déjà utilisées. Depuis cette perspective, les actions humaines peuvent conduire à des irréversibilités graves [Daly H., 1998]. Pour empêcher la disparition ou limiter la

dégradation de capital naturel, il faut restreindre les quantités de matière et d'énergie extraites de la biosphère et utilisées. Pour atteindre cet objectif, est préconisé le recours à une augmentation volontariste des prix des ressources et des taxes d'énergie élevées associées à des quotas d'exploitation de ressources [Von Weizsäcker E.U., Lovins A.B., Lovins L.H., 1997]. Les plus radicaux des partisans de la durabilité forte soulignent la nécessité de donner une limite physique absolue aux prélèvements d'énergie et de matières à l'échelle du globe avec un stock de capital naturel qui devrait demeurer constant. Cette limitation des activités humaines modifierait radicalement le rythme de croissance des économies.

La tentation est grande de considérer, dans ces deux positions, les deux pôles d'une même ligne directrice. Comme s'il existait un gradient de durabilité entre les deux. Les termes mêmes —"faible" et "forte"— entretiennent cette illusion. En réalité, il existe une véritable fracture conceptuelle. Les tenants de l'une et de l'autre ne parlent pas du tout de la même chose. Les durabilités "intermédiaires" relèvent plus d'un panachage artificiel que d'une situation réellement intermédiaire.

Le plus souvent lors de la mise en œuvre de politiques relevant du développement durable des acteurs locaux jouent alternativement sur les deux registres de la durabilité forte et de la durabilité faible, dans la plus parfaite incohérence, pour faire avancer des intérêts particuliers. Certains invoquent la durabilité forte de manière incantatoire avec des effets d'annonce (création de "sanctuaires") à destination du public potentiel de sites réputés ainsi "naturels", alors que dans le même temps la politique menée relève de la durabilité faible. Tel est bien souvent le cas avec les actions du tourisme vert ou tourisme durable, en montagne. Ainsi dans la vallée d'Ax, en Ariège, les acteurs locaux affirment développer une politique de préservation centrée sur des espaces naturels réputés vierges (faune et flore montagnarde présentées comme "originelles", au détriment de toute logique) tout en menant une politique aux antipodes de ce discours au nom des besoins économiques. Dans la réalité, ils sont fort satisfaits des nouvelles infrastructures de transport, présentées comme des ressources génériques qui attirent le visiteur, et ils introduisent des espèces attractives mais tout à fait exotiques comme la marmotte. Ils proposent d'ailleurs une politique de constructions et d'activités sur site relevant, au mieux de la durabilité faible, au pire du tourisme de masse [Mancebo F., 1999].

Toutefois, il n'est pas possible de se satisfaire de deux visions de la durabilité s'ignorant mutuellement, sauf à rendre le concept de développement durable définitivement inopérant. Il n'est pas non plus possible de trancher entre les deux acceptions. La durabilité faible est insuffisante parce qu'elle n'attribue pas de valeur intrinsèque à l'environnement, qui ne vaut que par sa contribution à la production, alors qu'en réalité il a une valeur en soi, ne serait-ce que parce qu'une partie de la société humaine l'apprécie et préfère qu'il soit protégé. Mais, la durabilité forte ne résout pas toutes les difficultés pour autant. En effet, l'environnement est dynamique ; sa transformation par l'homme est inévitable. Certaines ressources sont de toutes les façons non-renouvelables alors que d'autres seront inutiles demain. Il convient donc d'essayer de déterminer quels sont leurs éléments communs aux deux approches. Il sont au nombre de quatre :

-Les ressources naturelles ne peuvent pas être utilisées ou dégradées à un rythme tel que leur disponibilité se raréfie de manière significative pour les usages des générations futures.

-Les déchets de l'activité humaine ne peuvent pas s'accumuler dans des quantités qui pourraient compromettre le bon usage futur de la biosphère.

-Il est impossible que le revenu de chacun se trouve au-dessus de la moyenne mondiale.

Dès lors, il est également impossible que la croissance permette à chacun d'augmenter son revenu.

-Les modèles de croissance et de développement ne peuvent continuer à produire des biens et des services entretenant des situations inévitables entre les espaces développés et les autres, quelle que soit l'échelle considérée.

Il est possible de faire dialoguer les deux visions. Tout d'abord, les divergences entre versions faible et forte de la durabilité ne portent pas tant sur la vision de l'avenir de l'humanité, sur laquelle il y a consensus, que sur le degré de confiance accordé à l'évolution des techniques. En outre, dans les deux cas, l'environnement est perçu comme un frein à cet avenir. Dans l'approche de la durabilité faible, il est en premier lieu une arène de transformation et d'exploitation, où l'épuisement du stock ne pose de problèmes qu'en l'absence de substituts. Dans la durabilité forte, ses limites agissent comme des invariants auxquels doivent être soumises les autres préoccupations humaines. Il y a un dernier point commun : le renouvellement du vieux thème du "progrès". Les expériences du passé ne sont plus mises de côté, mais intégrées aux scénarios du futur.

À partir d'une formulation commune de trois enjeux (questionnement sur l'avenir de l'humanité, reformulation de la notion de progrès, perception de l'environnement comme contrainte) les oppositions entre les deux approches relèvent plus de choix idéologiques que scientifiques. La durabilité forte part d'un parti-pris conservateur, là où la durabilité faible part d'un parti-pris utilitariste. L'applicabilité du développement durable délimite donc un champ de négociation entre utilitaristes et conservateurs. Ainsi, les partisans de la durabilité forte sont davantage engagés que ceux de la durabilité faible dans une conception proactive de la protection des droits de l'homme, de la régulation ordonnée du monde, de la démocratisation universelle. De la version faible à la version forte, le développement durable intègre des objectifs de plus en plus centrés sur la réduction de la pauvreté, l'amélioration des conditions de travail, la mobilité sociale, l'équité Nord-Sud, la protection de la diversité culturelle. Depuis une dizaine d'années, néanmoins, cette configuration est remise en cause. Ce sont, en effet, les partisans de la durabilité faible qui comprennent et soutiennent l'hésitation des pays pauvres à adopter les standards environnementaux du développement durable par peur de perdre leur compétitivité sur le marché mondial. En somme les deux types de durabilité peuvent légitimement être invoqués, sans contradiction, selon les priorités et les spécificités de chaque situation. La seule condition est d'en formuler explicitement les raisons. Bien évidemment, le devenir et la forme des politiques de développement durable engagées dépendent de la perspective, faible ou forte, adoptée. On peut voir ce questionnement prendre corps dans certaines décisions publiques, comme dans le cas des Quotas Individuels Transférables (QIT).

Le dispositif des Quotas Individuels Transférables (QIT), quant à lui, est applicable à nombre de ressources, mais son expression la plus aboutie concerne la pêche. On assiste ces dernières années à une surexploitation des ressources halieutiques ayant des répercussions tant quantitatives que qualitatives : disparition d'espèces, désorganisation d'écosystèmes fragiles, dégradation de la qualité des produits pêchés. La notion de QIT est apparue lors de la session du développement des pêches de la *Food and Agriculture Organization* de 1991. L'idée est de réglementer l'accès à la ressource pour optimiser l'exploitation du stock en le répartissant entre pêcheurs. Le principe en est simple. Il repose sur une fixation annuelle de totaux autorisés de captures par espèces et par zone de pêche, puis sur leur distribution entre les États concernés. Ceux-ci attribuent alors des QIT, qui sont autant de "droits à pêcher", à leurs pêcheurs. La répartition peut se faire au prorata des hommes embarqués à bord, permettant ainsi de maintenir certains emplois dans la pêche. Elle peut aussi dépendre des performances de pêche des années précédentes. Une

fois en possession de leurs droits, les pêcheurs peuvent étaler leurs captures sur l'année, vendre ou louer leurs QIT. C'est en cela qu'ils sont transférables. La vente d'une fraction de ces quotas constitue une garantie de ressources en cas d'arrêt temporaire d'activité. Mais les QIT ont deux graves effets pervers. Le mécanisme de la transférabilité tend à concentrer les quotas au profit des flottes les plus puissantes. D'autre part, l'efficacité des QIT suppose l'établissement d'évaluations fiables des stocks de ressources et une stratégie des flottes de pêche qui coïncide avec leur exploitation durable. S'il est possible de trouver rapidement des alternatives aussi rentables, les acheteurs de quotas seront tentés d'épuiser la rente halieutique puis de poursuivre ailleurs l'exploitation des ressources ou de se tourner vers l'aquaculture.

Ce cas montre à la fois les limites et les possibilités de solutions hybrides combinant différentes durabilités. Dans un contexte incertain, il faut préserver la possibilité de choix pour ceux qui viendront après nous. Les générations présentes sont donc comptables de la transmission d'un patrimoine naturel suffisant pour préserver ces choix, mais aussi d'un capital construit susceptible de remédier aux dégradations inévitables. Dès lors, les choix du type de durabilité doivent se faire au cas par cas. Sur le terrain, le capital naturel s'exprime concrètement à travers ce qu'il est convenu de nommer les ressources naturelles. Selon quels critères différencier une ressource "naturelle" d'une ressource "non-naturelle" ? En quoi un objet de notre environnement peut-il, ou non, être qualifié de ressource ? Voilà deux questions auxquelles il faut répondre maintenant.

Les ressources "naturelles" le sont-elles vraiment ?

La notion de ressource naturelle ne recouvre pas pour tout le monde la même réalité. S'il est un terme possédant le singulier privilège de recouvrir sous les apparences du consensus les oppositions les mieux tranchées, c'est bien celui de "naturel". Étymologiquement, nature vient de *natura* ("action de faire naître", de *nasci*, "naître"). Des significations fort différentes ont dérivé, au fil des siècles, de ce sens originel plutôt général. Aujourd'hui, dans le domaine du développement durable, deux acceptions dominent l'arrière-plan conceptuel. Elles s'opposent entre elles et sont pourtant souvent confondues dans le discours et la pratique.

Dans un premier sens, celui de l'*état de nature* cher à Rousseau, il juxtapose dans un naturalisme romantique l'idée de la nature comme puissance créatrice et celle de la nature comme objet de contemplation. Fiction théorique d'un état préliminaire idéal à la réunion des hommes en société, cette vision a longtemps imprégné la pensée nord-européenne et ses avatars australiens et nord-américains. Elle est à l'origine des sanctuaires environnementaux que sont les réserves, établies primitivement selon une logique de pure conservation. Ici, la "nature" opposée à l'"art" ou à la "technique", désigne le monde tant qu'il n'a pas été transformé par l'homme. Ce point de vue atteint son paroxysme dans le courant de pensée de la *Deep Ecology* (Ecologie profonde). Le terme a été employé pour la première fois par Arne Naess [Naess A., 1990] et repris pour être popularisé par George Sessions [Sessions G., 1994]. La *Deep Ecology* inverse le rapport de domination de la nature tout en maintenant une séparation radicale. L'homme ne doit plus être maître et possesseur de la nature, mais respecter ses "droits" et ses "principes". Elle renvoie à la vision d'un être humain gêneur, gaffeur, et destructeur. Elle voue une sorte de culte à la *Terre Mère* et professe l'idée que la préservation des écosystèmes est prioritaire et ne doit pas prendre en considération les sociétés qui les habitent et les transforment.

Dans un second sens, la nature désigne l'ensemble du monde matériel, perçu parce qu'organisé par la pensée. Pour Galilée, la nature est avant tout un "*livre écrit en langage*

mathématique" et l'ensemble des phénomènes naturels y est régi par des lois. La nature est alors le champ qui s'étend devant la science et sur lequel l'ingéniosité de l'homme doit s'exercer, selon l'expression de Descartes, jusqu'à "*nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature*". Elle ne consiste pas en sensations mais en un ensemble de problèmes théoriques soumis à notre entendement. En ce sens, la nature n'existe que transformée par l'homme et par le regard qu'il y porte. En fait, aujourd'hui, il n'existe pas d'espaces vierges de toute anthropisation. D'ailleurs, la plupart des espaces laissés à eux-mêmes, à leurs propres dynamiques, finissent par s'appauvrir et disparaître. Une prairie n'a rien de spontané, elle demande à être entretenue. À défaut, l'espace se referme en broussailles puis en forêt et la diversité paysagère et biologique chute. Le terme de nature désigne donc des espaces transformés par l'homme et promus par lui, après-coup, au statut d'espaces naturels. Un espace naturel n'est donc pas seulement travaillé matériellement, il est aussi travaillé mentalement par les communautés humaines qui le désignent comme tel. Faute de quoi il n'existe pas.

Les parcs nationaux illustrent ces oppositions jusqu'à la caricature. Il existe ainsi, en France, trois parcs nationaux englobant de hautes vallées alpines : le Parc de la Vanoise, en Savoie, entre les vallées de la Tarentaise et de la Maurienne ; celui des Ecrins partagé entre les Hautes-Alpes et l'Isère ; celui du Mercantour qui occupe l'essentiel du Haut Pays des Alpes-Maritimes et le Nord-Est des Alpes de Haute-Provence. Il s'agit dans les trois cas d'espaces conçus afin de préserver un patrimoine naturel. L'expression est heureuse qui associe la nature à un patrimoine incluant les paysages dans toutes leurs acceptions (visuelles, sonores et olfactives), les héritages culturels de l'agropastoralisme et bâti "traditionnel" ou revendiqué comme tel. La dimension subjective de cette nature est donc affirmée d'entrée de jeu. Selon que l'on s'adresse aux acteurs locaux, à la population résidente ou aux visiteurs, cette nature n'est visiblement pas la même.

Pour les visiteurs, essentiellement citadins, leur demande est double : "créer" de la nature pour assouvir les désirs urbains de fréquenter des espaces spectaculaires qui sortent du quotidien ; maintenir un paysage ouvert en accord avec les représentations idéalisées de la haute montagne alpine avec l'obsession de maintenir une image rurale ancestrale, qui se traduit par la rénovation des chalets d'alpage alors que leur support socio-économique n'existe plus là où le nombre de paysans décroît. Ces deux injonctions, qui modèlent les politiques de gestion de ces parcs vivant du tourisme, sont autant de représentations de la nature dans les sociétés urbaines. Elle explique leur attractivité. Poussée à l'extrême, cette perspective prend la forme d'une remise en état d'espaces aménagés puis abandonnés : sorte de "*subterfuge de l'origine*" [Laslaz L., 2004]. Cette pratique a trouvé son terreau notamment dans la Vanoise avec les opérations au Col Sommeiller et sur le Glacier de Chavière. Mais pour les populations locales, au-delà de la manne touristique, ces parcs nationaux ont longtemps été subis comme des contraintes. Cette nature "sauvage" apparaît à la fois hostile, improductive et inaccessible car protégée. D'où un sentiment d'aliénation. Rappelons que, dans la littérature montagnarde et dans la culture montagnarde, la haute montagne est moins bucolique qu'opprimante, dangereuse, aux hivers interminables [Ramuz C.-F., 1925]. Elle est source de craintes et de superstitions.

Les avalanches sont caractéristiques de cet écart dans la perception de la nature. Depuis toujours, elles ont engendré des destructions et des pertes humaines. Des siècles durant, les causes en sont restées inconnues et la prévention a été uniquement fondée sur le retour d'expérience. Certains signes permettaient d'anticiper le danger. Ainsi, une famille pouvait décider de quitter sa maison sur la foi des paroles des grands-parents : "*Quand le mur du cimetière de l'autre côté de la route disparaît sous la couche, il faut s'en aller*". La mémoire a permis de transmettre de génération en génération, le rythme des avalanches, leur trajet dans la pente, leur nombre et l'époque à laquelle elles causent le plus de dégâts. D'ailleurs,

celles qui se déclenchaient chaque année dans des couloirs connus causaient peu d'émoi. On leur donnait même des *petits noms* signe qu'elles appartenait à la vie quotidienne : avalanche de la Marionnaise au col du Lautaret. Mais exceptionnellement, elles pouvaient tout ravager. Les montagnards ont ainsi appris à abriter leurs constructions derrière des reliefs et dans des sites protégés : replat, épaulement, abri d'un rocher ou d'une moraine. Les maisons étaient parfois bâties avec une toiture à un seul versant dans le sens de la pente. On évitait de se déplacer en hiver pour limiter le risque d'être pris dans une avalanche. Des aménagements divers et nombreux ont été imaginés, dont certains sont encore d'actualité : protections actives ou passives, selon que l'équipement intervienne avant le déclenchement ou à l'instant de l'écoulement de l'avalanche. Mais aujourd'hui, pour le touriste, les avalanches n'apparaissent pas comme une terrible manifestation du destin, en dépit de nombreux accidents. De même, s'il existe une prise en compte formelle des avalanches dans les documents d'urbanisme, la pression foncière est souvent si forte et la catastrophe si aléatoire, que promoteurs et acteurs locaux construisent même dans des couloirs d'avalanche répertoriés.

Derrière la nature clamée se cache, ici, le degré d'humanisation que chacun souhaite donner à la montagne : de l'absence quasi-totale de trace anthropique visible, à l'activité pastorale jusqu'aux domaines skiables, car les grosses stations accueillent aussi une clientèle estivale. Le conflit sous-jacent apparaît au détour de la moindre décision, du moindre projet. Il en est ainsi des questions d'hébergement, sur le devant de la scène depuis une vingtaine d'années. Doit-on augmenter la capacité des refuges ou les réserver à une élite : ceux qui peuvent les atteindre à pied ou se les "payer" ? Doit-on les laisser en l'état, car ils sont devenus des patrimoines ? Les enjeux de la protection de l'environnement résident finalement dans les écarts entre impératifs locaux et décisions nationales, aspirations au bien-être et développement économique des espaces montagnards. Cela est d'autant plus paradoxal que la notion de nature sauvage s'avère fort discutable pour les Alpes françaises dans la mesure où il s'agit d'espaces anciennement anthropisés.

Cela oblige à poser la question de la nature comme construction sociale [Bertrand G., 1991]. Bien loin d'être une instance extérieure, elle est intégrée sous différents aspects dans le moindre objet, dans le moindre interstice social. Même s'il existe des systèmes physiques et biologiques indépendants de l'homme, au sens où leur existence sans l'homme est envisageable, leur pensée et donc leur conception en tant que systèmes est intégralement œuvre humaine. Ils peuvent à première vue ne pas sembler concernés par la présence des sociétés. Mais elles insèrent l'être humain en tant que participant du système physique et du système vivant. Les sociétés apparaissent bel et bien sous la forme des logiques qui sous-tendent la possibilité de penser ces systèmes. C'est en soi considérable : discourir sur une bactérie c'est déjà parler de la société et de ses rapports aux instances biologiques et à leurs principes objectivables.

La nature, en ce sens, est donc l'ensemble des mémoires qui informent le système du lieu : *"un milieu —la relation d'une société à l'espace et à la nature— est à la fois comme la terre de Husserl et comme celle de Galilée : sensible et factuel, subjectif et objectif, phénoménal et physique"* [Berque A., 2000]. La nature n'environne pas la société, elle est fabriquée et placée en son centre. Il n'y a rien de plus artificiel. Chaque société construit ses états de nature, compromis dans la lecture du monde qui fait transitoirement office de seul monde vrai et acceptable.

Tous les objets en interaction dans les systèmes biologiques et physiques habités ne sont donc pas présents dans la nature que se construit une société à tel ou tel moment de son histoire. D'abord, parce que la connaissance que l'on peut avoir de l'environnement n'est pas stable : la nature médiévale n'était pas la même que la nôtre, ne serait-ce que parce

qu'on ne connaissait pas la dynamique de l'atmosphère où les mécanismes de la reproduction. Ensuite parce que chaque société sélectionne en permanence entre ce qui est naturel et ce qui ne l'est pas. Qu'y a-t-il de plus naturel au sens propre du terme que l'uranium, élément chimique présent sur terre bien avant l'homme. Pourtant, essayez de soutenir face à un auditoire l'idée selon laquelle l'énergie nucléaire serait "naturelle".

Israël illustre bien comment les circonstances imprègnent les représentations de la nature [http://xxi.ac-reims.fr/fig-st-die/actes/actes_2002/mancebo/article.htm]. Depuis une dizaine d'années, on assiste à une profonde transformation dans la représentation de la nature de la société israélienne. Une poussée démographique de plus en plus forte a fini par exercer une pression excessive sur des écosystèmes fragiles, principalement sur l'eau. L'urbanisation en expansion constante le long du littoral israélien, d'Haïfa à Ashkelon, engendre des déchets et des effluents dont la quantité excède largement les capacités d'épuration et les besoins des exploitations agricoles. La situation est d'autant plus dramatique que l'assèchement des zones humides pour la construction de logements et la disparition des couverts végétaux, limitent le renouvellement des nappes. À l'exception du haut *Jourdain* et de ses affluents, les cours d'eau d'Israël sont soit asséchés, soit transformés en égouts. La recherche d'un remède susceptible de redonner vie aux cours d'eau est devenue vitale.

Du coup, les populations commencent à regarder leur agriculture avec moins de sympathie. Jusqu'à la fin des années quatre-vingts, l'agriculture a non seulement conféré à Israël une autosuffisance, indispensable pour un pays entouré de voisins hostiles mais présentait aussi un double intérêt : symbolique, étroitement associé au thème fondateur du pionnier cultivant la terre en rupture avec la condition imposée aux juifs en diaspora ; stratégique, permettant de soutenir une politique de peuplement plus harmonieuse dans le cadre d'actions d'aménagements multipliant les exploitations agricoles constituées en noyaux urbains. Le *désert vert* était alors un élément naturel fondamental dans l'imaginaire israélien. La situation a changé. Aujourd'hui, cette agriculture ne contribue que pour une part infime au PIB et à l'emploi de la population active alors que, subventionnée, elle coûte cher et consomme l'eau à des tarifs préférentiels. Des critiques commencent à s'élever dans la société israélienne pour que les autorités de régulation de l'eau deviennent indépendantes des milieux agricoles et que l'on diminue les aides apportées à l'agriculture. Un large débat public est en train de naître sur la place à accorder à une activité qui fut longtemps jugée indispensable et intouchable.

Alors que les cours d'eau et l'ensemble des ressources hydriques deviennent une ressource naturelle importante, les paysages agricoles perdent progressivement ce statut. Ainsi, le lac du Houlé (les *"eaux de Mérom"* dans la Bible) avait été drainé au début des années cinquante et intensément cultivé. La Galilée septentrionale n'était alors que champs de coton, viviers à poissons, pommiers, poiriers et eucalyptus. Il a été décidé vers la fin des années quatre-vingt-dix de laisser se réinonder l'endroit. Le Houlé a été partiellement recréé. Dans le même ordre d'idées, la politique récente du *Fonds National Juif* consiste à réintroduire des essences et des variétés locales pour corriger les déséquilibres créés par huit décennies de plantation systématique de pins et d'eucalyptus. De même quand, au plus fort de la première *Intifada*, des incendiaires détruisirent de grandes parties de la forêt du Carmel, les autorités préférèrent laisser la végétation se renouveler plutôt que de procéder à la plantation massive d'arbres nouveaux comme cela aurait été le cas auparavant.

Cet exemple montre que les objets biologiques ou physiques avérés ne sont donc socialisés en tant que ressources naturelles que lorsque le compromis du moment s'y prête. Dans toutes les situations, on peut envisager d'autres agencements, d'autres natures. On peut critiquer cette vision, au nom du refus d'un environnement réduit à ce que les êtres

humains peuvent en "tirer". Ce serait un mauvais procès. Ne pas adopter cette perspective conduit en effet à des aberrations, comme dans l'estimation de la détérioration des sols publiés par l'UNESCO dans les années 1970 selon laquelle 70 % des sols seraient menacés par la désertification [http://www.unesco.org/water/news/newsletter/98_fr.shtml]. Quelle est son opérationnalité ? Il convient de se méfier des discours qui consistent à "réparer la nature", "restaurer la nature", "remédier à la nature", voire "recréer la nature". Conception purement technicienne de l'action de l'homme sur l'environnement. Ainsi, quand on parle de restaurer la forêt méditerranéenne, de quelle forêt méditerranéenne parle-t-on ? La forêt tropicale qui existait il y a encore quelques milliers d'années, la forêt tempérée récente ? En Espagne, les écologistes politiques ont voulu préserver les garrigues du siècle dernier, qui représentent pourtant un stade de dégradation forestière fort avancée.

La "nature" de l'aménageur s'insère dans un monde organisé par la pensée. Dès lors, la notion de développement durable ne saurait être restreinte à une amélioration des conditions écosystémiques. L'environnement est une contrainte intrinsèque, mais les pratiques de gouvernance locales l'interprètent en jouant alternativement sur les deux registres de la durabilité forte et faible, pour accéder au contrôle des ressources.

De quelle gouvernance parle-t-on ?

La plupart des approches territoriales qui fondent les politiques de développement durable font appel directement ou indirectement à des pratiques de gouvernance, tout particulièrement en ce qui concerne la gestion des ressources. Elles articulent différentes échelles de décision en contexte d'information incomplète et d'irréversibilité probable. Or, la question se pose : de quelle gouvernance parle-t-on ?

En effet, la gouvernance est à la base de travaux très hétérogènes, relevant de champs disciplinaires variés, de l'économie à la sociologie des organisations, en passant par les sciences politiques et l'administration publique. Elle est donc l'objet d'une multitude de définitions et d'une myriade de pratiques et d'usages normatifs. Le terme est devenu polysémique, multiforme, multi-usagé. Une telle situation n'est d'ailleurs pas nécessairement néfaste. Elle permet d'éclairer les modes de régulation des sociétés locales, car la mise en oeuvre de la gouvernance dans le développement durable est toujours précédée d'une décision, explicite ou implicite, sur ce que sous-tend la "bonne gouvernance".

Pour comprendre les enjeux et identifier les grandes formes de gouvernance, il importe de revenir à l'origine du terme. Il a été utilisé pour la première fois en 1471 par le légiste John Fortescue au sujet du gouvernement britannique [Fortescue J., 1997] et ressuscité en 1937 par l'économiste Ronald Coase pour avancer l'hypothèse que l'entreprise est plus efficace que le marché pour organiser certains échanges. Dans les années soixante-dix, les économistes institutionnalistes ont commencé à utiliser le terme de *corporate governance* (gouvernance d'entreprise) pour désigner les dispositifs de coordination mis en place par les entreprises. À la fin des années quatre-vingt, la notion est reprise par le gouvernement britannique. Celui-ci voulait mettre en place une série de réformes limitant le pouvoir des autorités locales, jugées inefficaces et trop coûteuses, par une centralisation renforcée et la privatisation de certains services publics. Les gouvernements locaux britanniques ne disparurent pas pour autant. Ils se transformèrent pour survivre aux réformes et forgèrent les termes de "gouvernance locale" et de "gouvernance urbaine" pour qualifier leurs nouveaux comportements, supposés vertueux. La terminologie, sinon la démarche, a été reprise depuis par nombre de pays européens.

Vers la même période, le concept apparaît dans les relations internationales. La Banque Mondiale et le FMI introduisirent le terme de *good governance* pour qualifier le respect des critères de bonne administration publique des pays soumis à des programmes d'ajustements structurels ainsi que leur aptitude à mettre en œuvre une organisation politique et administrative. L'accent est mis sur l'efficacité de gestion et la lutte contre la corruption.

Le terme s'est donc généralisé à partir du constat d'incapacité des gouvernements à appliquer des réglementations face au refus de certains groupes à reconnaître leur légitimité, en deux visions de la gouvernance pourtant fort différentes [Maintz R., 1979]. C'est alors que le terme est importé dans le domaine de l'action publique pour désigner des modes de coordination et de partenariat, sans autre précision sur la gouvernance dont on parle. Ses promoteurs insistent sur la capacité de la société à s'autoréguler [Kooiman J., 2000]. Dans un rapport daté de 1995, la Commission sur la Gouvernance Mondiale définit la gouvernance comme *"la somme des différentes façons dont les individus et les institutions, publiques et privées, gèrent leurs affaires communes. C'est un processus continu de coopération et d'accommodement entre des intérêts divers et conflictuels. Elle inclut les institutions officielles et les régimes dotés de pouvoirs exécutoires tout aussi bien que les arrangements informels sur lesquels les peuples et les institutions sont tombés d'accord ou qu'ils perçoivent être de leur intérêt"* [Smouts M.-C., 1998]. Cette gouvernance "banalisée" met l'accent sur trois transformations de l'action publique :

-Elle dénonce le fait de confier aux seules autorités politiques la responsabilité de la gestion des affaires [Gaudin J.-P., 1998].

-Elle diversifie et multiplie le nombre d'acteurs intervenant dans les affaires publiques : associations, entreprises, panel d'habitants supposés trouver ensemble des solutions aux problèmes collectifs. Les autorités deviennent facilitatrices et régulatrices.

-L'interdépendance des pouvoirs associés à l'action collective est également affirmée. La gestion de l'action repose sur un processus de négociation [Merrien F.-X., 1998]. Cette recommandation part de l'idée qu'aucun acteur ne dispose des connaissances et des moyens nécessaires pour s'attaquer seul aux problèmes.

Mais bien évidemment, dans la pratique, priorités et usages divergent selon la forme de gouvernance à laquelle est faite référence. On distingue une approche gestionnaire et une approche plus politique. Pour la première, la gouvernance est un mode de coordination permettant d'éviter inefficacité et gaspillages financiers en période de restrictions budgétaires. Dans la seconde, derrière la transformation des manières de faire, se profile la question des luttes de pouvoir et de la légitimité de ceux qui sont associés au processus de décision. Par ailleurs, un deuxième distinguo doit être fait entre gouvernance mondiale et gouvernance locale.

Les structures de la politique internationale ont été ébranlées en profondeur par la fin de la guerre froide et la mondialisation des échanges. Les États et les institutions internationales héritées de l'après-guerre se sont montrés incapables de s'adapter à cette nouvelle donne. En réponse à cette crise de la gouvernabilité ont émergé de modes de régulation associant États, organisations intergouvernementales, entreprises transnationales, fondations privées, groupes de pression nationaux ou encore coalitions d'Organisations Non Gouvernementales (ONG). Ils révèlent une *"gouvernance sans gouvernement"* [Rosenau J. N., 1997]. À partir de là, est apparue une gouvernance mondiale qui peut être interprétée de deux façons. Certains l'assimilent à un système de normes qui surgirait d'un accord sur des valeurs communes, des objectifs dégagés au cours de négociations transnationales associant les

États mais aussi des acteurs privés et associatifs. D'autres, dans des domaines tels que le contrôle du système monétaire international ou la gestion de la dette des pays en développement, considèrent qu'il n'y a pas de normes vers lesquelles converger, mais des mécanismes de dialogue. La gouvernance est alors considérée comme un processus d'accommodement entre des parties défendant chacune leurs intérêts.

Les deux versants de la gouvernance mondiale sont invoqués dans le développement durable lors des Sommets de la Terre et autres conférences internationales, aboutissant en général à quelques concepts-clés, qui finissent par s'imposer à l'action publique. Mais leur mise en oeuvre est rendue difficile par la fragmentation des territoires, des groupes sociaux et des activités à toutes les échelles spatiales. Les sociétés agrègent désormais des populations très différentes, aux intérêts et aux exigences contradictoires. En corollaire, on assiste à la multiplication des organismes, réseaux, agences et institutions intervenant dans un territoire donné. De plus en plus de décideurs aux intérêts divergents entrent en jeu. Leur superposition conduit à un émiettement du pouvoir. Il devient de plus en plus difficile pour les pouvoirs publics de prendre des décisions dans un univers non stabilisé. L'importance de ces enjeux conduit à l'échec relatif d'une gouvernance pensée mondialement, et explique un intérêt soudain pour la gouvernance locale, proche du "terrain".

La gouvernance locale, qualifie plutôt des pratiques mobilisant les acteurs locaux du développement et la société civile. Dans un contexte complexe et incertain où les différents enjeux sont liés, aucun acteur ne dispose de toute l'information et de toute l'autorité nécessaire pour mener à bien une stratégie d'ensemble inscrite dans le long terme. Celle-ci ne peut émerger que d'une coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions pour atteindre des buts et définis collectivement dans des environnements fragmentés. En 1998, un rapport propose à l'échelon européen *Dix Clefs pour la Bonne Gouvernance Urbaine* articulé autour de trois idées essentielles : conforter les moyens et les attributions des collectivités locales, associer les habitants, faire évoluer le rôle de l'État [http://www.i.ville.gouv.fr/divbib/Doc/Cavallier_participation.htm].

Si définir des objectifs partagés, concevoir des partenariats contractuels et piloter des actions communes sont des démarches nécessaires de la gouvernance locale, elles ne s'inscrivent pas forcément dans une trajectoire de développement durable. Pour qu'il en soit, ainsi il importe que les orientations, les projets et les actions doivent présenter une certaine pérennité. En particulier, ils doivent survivre aux changements de personnes et de majorités. Cela est rarement vrai, comme le montre le cas des réseaux de tourisme culturel durable où il y a souvent un grand décalage chez les décideurs (élus et professionnels du tourisme) entre un discours officiel généreux sur les synergies à construire et des pratiques changeant au gré des alliances, qui tiennent plus de la lutte d'influence et de coteries que de l'intérêt général [Cettolo H., Lefebvre A., Mancebo F., 2002].

La notion de gouvernance dans le développement durable recouvre donc des choix apparemment antagonistes selon le type de gouvernance invoquée. À Mexico une interprétation fort originale de la gouvernance dans la définition de nouvelles politiques d'aménagement de l'agglomération supposées "durables" donne à réfléchir sur les articulations entre les modes de régulation des sociétés locales.

Jusque vers la fin des années soixante, l'extension de Mexico s'est faite en dehors de tout code d'urbanisme. Puis, sous l'influence d'organisations internationales et la pression de l'*Interamerican Development Bank* (IDB) et de la Banque Mondiale, un vocabulaire technique très normatif s'est imposé en matière d'urbanisme : *Plano Director*, *Plano Metropolitano* (Plan Directeur, Plan Métropolitain) etc. Cette grande période planificatrice vit

les périphéries se couvrir de nouvelles formes urbaines résidentielles, souvent construites grâce aux systèmes de financement nationaux et internationaux de logements populaires [Guerrien M., 2004]. La traduction de cette vision par les Nations Unies était contenue dans le concept d'*human settlement* (implantation humaine), qui traduit à la fois des modifications de la répartition spatiale de la population et des conditions du droit au sol. Appliqué à l'extension urbaine, l'*human settlement*, avec ses nouveaux découpages spatiaux, trouva vite sa forme dans des *Planos Reguladores* (Plans Régulateurs). Un l'*Asentamiento Popular Habitacional* (Accession Populaire au Logement) apparut, qui se traduisit rapidement en *lotes* et *fraccionamientos* (parcelles et lotissements).

Mais, depuis 1985, la croissance démographique et l'étalement urbain de Mexico se sont nettement ralentis. La nature des problèmes a changé même si la ville subit encore aujourd'hui les conséquences de son hypertrophie antérieure. La ségrégation spatiale s'est accentuée [Banzo M., 1998]. Les recommandations des organisations internationales, notamment de la Banque Mondiale, se sont aussi transformées. Elles font appel à un vocabulaire spécialisé relevant de la gouvernance locale et du développement durable, qui ne désigne pas des espaces mais des concepts fonctionnels : *competitiveness*, *livability*, *good governance and management*, *bankability*. La combinaison de tous ces mots conduit à la *sustainable city* (ville durable). La *buena gobernabilidad* s'applique, bien entendu, non seulement à Mexico mais aux autres grandes villes du Mexique et s'attache à consolider les établissements humains en y améliorant la qualité de vie : assainissement, atténuation de nuisances diverses comme le bruit et la pollution, mesures de sécurité, etc. Mais elle suppose aussi une vérité des prix pour les services rendus.

Les villes du nord du pays, proches des États-Unis, gérées par le *Partido de la Accion Nacional* (PAN - Parti de l'Action Nationale) ont adopté cette nouvelle façon d'envisager la gestion urbaine. Le PAN s'oppose au *Partido Revolucionario Institucional* (PRI - Parti Révolutionnaire Institutionnel) qui a gouverné le pays jusqu'aux scandales financiers des années quatre-vingt ainsi qu'au *Partido Revolucionario Democratico* (PRD - Parti Révolutionnaire Démocratique) scission du PRI. Les villes du centre et de sud du pays sont plutôt tenus par le PRI et le PRD ; tel est le cas de Mexico. Le moins que l'on puisse dire est que Mexico ne partage pas l'enthousiasme des villes du nord pour la nouvelle approche. Elle reste attachée à une vision étatiste traditionnelle et à des pratiques largement marquées par des histoires notabiliaires où les règles d'urbanisation sont transgressées par des intermédiaires qui s'appliquent à donner l'apparence de leur observation tout en ne les respectant nullement. Promoteurs et lotisseurs clandestins ou irréguliers y jouent un rôle de médiation afin que le *fraccionamiento* et le *loteamiento* auxquels ils se livrent paraissent légitimes.

Du coup, les populations de Mexico tentent de s'identifier après-coup aux *fraccionamientos* qu'ils habitent, en construisant un vocabulaire émergeant à la gouvernance locale, qu'ils mettent au point selon leurs interlocuteurs et leurs intérêts. Le terme-clef est celui de *comunidad* (communauté), jamais utilisé auparavant par ces groupes. Il est employé pour évoquer les limites spatiales du voisinage de chacun dont on se sent temporairement solidaire. Plutôt que de parler de *colonia irregular* (implantation irrégulière) pour qualifier leurs territoires urbains, édifiés de bric et de broc sous le regard intéressé et indulgent d'autorités dont elles forment la clientèle, les habitants s'autodéfinissent auprès de leurs interlocuteurs comme une *comunidad* pour éviter la destruction des édifices ou pour obtenir des aides. Voilà un mot qui finit par servir de potion magique. Tous les types de problèmes sont solubles dans la *comunidad*. Il est présent partout et tous les interlocuteurs sont conscients qu'il est uniformément adopté pour résoudre les incompréhensions entre échelles d'intervention (organismes internationaux, pouvoirs locaux, populations). Il est d'autant

plus invoqué que la solidité des liens communautaires dans l'aire de Mexico n'a jamais été aussi menacée [Mancebo F., 2007].

La gouvernance offre une grille d'interprétation variable du politique et des relations entre les institutions et la sphère politique non-instituée. Il apparaît clairement que le type de gouvernance dépend étroitement du rapport de priorité entre les aspects environnementaux, économiques, sociétaux, culturels. Puisqu'elle participe aux liens qui s'instituent dans le développement durable entre acteurs et territoires, se pose la question de l'impact des thématiques environnementales sur les prises de décision.

Conclusions.

Le slogan bien connu du développement durable selon lequel il convient de "*penser globalement et agir localement*" est très difficile à appliquer, ou tout simplement à concevoir. Chaque personne et chaque collectivité vivent des appartenances multiples, qui s'appuient sur diverses échelles territoriales. Comment définir concrètement, pour chaque action, les priorités entre les différentes dimensions territoriales et les différents référentiels du développement durable ? Ainsi, une attention au registre uniquement local risque de fragiliser et de minimiser la portée des actions. À l'inverse, une préoccupation "globale" définissant la biosphère comme base naturelle de travail expose à de réels dangers d'inadaptation au terrain. Suffit-il, par exemple, de se soucier des générations futures pour orienter nos activités productives de façon à ce qu'elles soient moins dommageables pour l'environnement ? Ce n'est pas évident. En effet, de quelles "générations" parle-t-on ? Il y a fort à parier que chaque acteur pense surtout à ses propres générations futures, celles qui lui sont proches socialement et culturellement, plutôt qu'à l'humanité entière qui reste une référence vague. Dans le même ordre d'idées : à partir de quel horizon temporel arrête-t-on de s'intéresser au futur ? Il est probable qu'il y a ici de fortes divergences entre régions du globe. Le futur perçu n'est pas le même, selon que l'on a une espérance de vie de trente-cinq ou de quatre-vingt-cinq ans, selon que les besoins alimentaires et sanitaires de base sont atteints ou non, etc.

La réponse à ces questions est d'autant plus cruciale que les politiques de développement durable visent à corriger un mode de développement qui, pour être "non durable", a cependant toutes les chances de durer sur le plan de son acceptabilité collective. Il risque même de se renforcer toute chose égale par ailleurs. Le développement durable est en effet à la croisée de trois contradictions difficilement conciliables : compromis entre les intérêts des générations actuelles et celui des générations futures ; compromis entre les priorités des pays industrialisés et celle des pays en développement ; compromis entre qualité de vie et préservation des écosystèmes. Derrière ces trois contradictions, trois dilemmes structurels orientent les politiques de développement durable : le choix du mode de gouvernance, l'alternative entre durabilité forte et durabilité faible, la définition des ressources "naturelles". Il n'existe donc pas un mais des développements durables, dont le type est déterminé par la réponse à chacun de ces trois dilemmes. C'est à partir de là qu'il est possible d'entreprendre une reconstruction théorique et opérationnelle du développement durable.

Références bibliographiques.

Banzo M., 1998, "Processus d'urbanisation de la frange périurbaine de Mexico : approche méthodologique", *L'Espace géographique*, n° 2, pp. 143-154.

Berque A., 2000, *Ecumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Belin, Paris.

Bertrand G., 1991, *La nature en géographie : un paradigme d'interface*, Géodoc, n° 34, PUM, Toulouse.

Cettolo H., Lefebvre A., Mancebo F., 2002, *Gouvernance territoriale et pratiques culturelles de mobilité : deux exemples de réseaux de tourisme culturel*, Département Etudes et Prospectives de la DATAR, Toulouse.

Costanza R., 1992, *Ecological Economics: The Science and Management of Sustainability*, Columbia University Press, Washington.

Daly H., 1998, "Reconciling Internal and External Policies for Sustainable Development", in Dragun A. K., Jacobson K. M., *Sustainability and Global Economic Policy*, Elgar, Cheltenham.

Faucheux S., Nicolaï I., 1998, "Les firmes face au développement soutenable : changement technologique et gouvernance au sein de la dynamique industrielle", *Revue d'économie industrielle*, n° 83, p. 130, Paris.

Fortescue J., 1997, *On the laws and governance of England (1471)*, ed. Lockwood S., Cambridge University Press, Oxford.

Guerrien M., 2004, "Mexico : l'enfance agitée d'une mégapole éclatée", *Urbanisme*, n° 334, pp. 31-38.

Gaudin J.-P., 1998, "La gouvernance moderne, hier et aujourd'hui : quelques éclairages à partir des politiques publiques françaises", *La gouvernance, Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, pp. 51, Paris.

Kooiman J., 2000, "Societal governance", in *Debating governance*, Pierre J. ed., pp. 138-166, Oxford University Press, Oxford.

Laslaz L., 2004, *Vanoise : 40 ans de Parc National ; bilan et perspectives*, Collection Géographies en Liberté, L'Harmattan, Paris.

Maintz R., 1979, "Les bureaucraties publiques et la mise en œuvre des politiques", *Revue internationale des sciences sociales*, n° 4, pp. 677-690, Paris.

Mancebo F., 1999, *Evaluation des incidences économiques dues au tunnel du Puymorens en Haute-Ariège*, rapport, Syndicat de développement des vallées d'Ax, Commissariat à l'Aménagement des Pyrénées, DATAR, Toulouse.

Mancebo F., 2007, "Des: risques "naturels" aux politiques urbaines, à Mexico", *Revue de Géographie Alpine*, Grenoble (à paraître en juin).

Mancebo F., 2006, *Le développement durable*, Collection U, Armand Colin, Paris

Merrien F.-X., 1998, "De la gouvernance et des États-providence contemporains", *La gouvernance, Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, pp. 62, Paris.

Naess A., 1990, *Ecology, Community and Lifestyle : Outline of an Ecosophy*, Cambridge University Press, Cambridge.

Ramuz C.-F., 1925, *La grande peur dans la montagne*, Grasset, Paris.

Rosenau J. N., 1997, *Along the Domestic-Foreign Frontier: Exploring Governance in a Turbulent World*, Princeton, Princeton University Press, New York.

Session G., 1994, *Deep Ecology for the Twenty-First Century*, Shambhala, Boston.

Smouts M.-C., 1998) "Du bon usage de la gouvernance en relations internationales", *La gouvernance, Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, pp. 88, Paris.

Solow R. M., 1993, "Sustainability : An Economist's Perspective", *Economics of the Environment*, Norton and Company, New York.

Von Weizsäcker E.U., Lovins A.B., Lovins L.H., 1997, *Facteur 4 : deux fois plus de bien-être en consommant deux fois moins de ressources*, Rapport au Club de Rome.